



Commune de Calonne-sur-la-Lys

Compte-Rendu des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à dix-neuf heures trente minutes, les Membres du Conseil se sont réunis en mairie suivant convocation du douze février deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Dominique QUESTE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Dominique QUESTE, Maire, Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe, Messieurs Didier LEGRAND, Laurent TISON et Bruno RAECKELBOOM, Maires-adjoints et Messieurs Bruno DRANCOURT, Mathieu DUBOIS, Jean-Marc FRULEUX et Eric BONTE, Conseillers municipaux.

Etaient absente(s) : Mesdames Roseline DECOSTER, Ophélie VERCAIGNE, Sandrine LOUCHART, Jacqueline DUQUENNE et Messieurs Dominique WIERUSZEWSKI, Xavier DELSERT.

Etaient excusé(s) : Madame Géraldine RAULET.

Procuration(s) :

Madame Cindy JOLY donne procuration à Monsieur Eric BONTE.

Madame Katy LEMAILLE donne procuration à Madame Monique ZAJAC.

Aucune condition de quorum n'étant exigée, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner son/sa secrétaire. Monsieur Laurent TISON est appelé(e) à ces fonctions, qu'il/elle accepte ; il/elle recevra l'aide d'un personnel administratif pour la rédaction du procès-verbal de séance, les opérations de vote et tenue du Registre des Délibérations.

DELIBERATION 2026-02-366 Approbation du compte-rendu de conseil municipal du quatre décembre deux mil vingt-cinq.

Lecture faite des délibérations de la séance du quatre décembre deux mil vingt-cinq, l'assemblée n'émet pas d'observations et adopte à l'unanimité (10 Pour) le procès-verbal. Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal, ne prend pas part à cette délibération ayant donné procuration lors de cette séance.

Monsieur le Maire, en propose la signature au Registre des Comptes rendus des délibérations du Conseil Municipal.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 2026-02-367 Convention d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint-Venant – Stages à Thèmes – Stages Théâtre – Année 2026

Monsieur Dominique QUESTE, Maire, donne la parole à Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, présente la Convention pour les participations financières de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Ville de Saint-Venant – Stages à Thèmes – Stages Théâtre – Année 2026 et présente les tarifs aux familles et les participations communales par enfant pour une semaine de fréquentation.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, précise que les enfants Calonnois bénéficient du tarif Saint-Venentais.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Stages à Thèmes :

Tarif aux Familles – Communes Partenaires

Les familles de Calonne-sur-la-Lys dont les enfants fréquenteront l'Accueil de Loisirs 2026 – ALSH et Stages à Thèmes – bénéficieront du même tarif que les enfants Saint-Venants. A noter que l'inscription se fait pour une semaine complète.

	Quotient familial < 700 €		701 < Quotient familial > 1300 €		Quotient familial > 1301 €	
	1er enfant	2 ^{ème} enfant et suiv.	1er enfant	2 ^{ème} enfant et suiv.	1er enfant	2 ^{ème} enfant et suiv.
1 semaine (5 jours)	61 €	56 €	67 €	61 €	73 €	67 €
1 semaine (4 jours)	49 €	44 €	53 €	49 €	58 €	53 €
Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Lundi 16 février au vendredi 20 février 2026 (5 jours) Lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2026 (5 jours) Lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026 (19 jours) Lundi 3 août au vendredi 21 août 2026 (19 jours) Lundi 19 octobre au vendredi 23 octobre 2026 (5 jours) Stages à Thèmes : Lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2026 (14 jours)						

Stage Théâtre :

Tarif aux Familles – Communes Partenaires

Les familles de Calonne-sur-la-Lys dont les enfants fréquenteront l'Accueil de Loisirs 2026 –Stage Théâtre – bénéficieront du même tarif que les enfants Saint-Venants. A noter que l'inscription se fait pour une période complète de trois semaines.

	Quotient familial < 700 €		701 < Quotient familial > 1300 €		Quotient familial > 1301 €	
	1er enfant	2 ^{ème} enfant et suiv.	1er enfant	2 ^{ème} enfant et suiv.	1er enfant	2 ^{ème} enfant et suiv.
Forfait 3 semaines	163 €	147 €	178 €	164 €	193 €	175 €
Stage Théâtre : Lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2026 (14 jours)						

En contrepartie de ces conditions particulières accordées, la Commune de Calonne-sur-la-Lys s'engage à verser à la Commune de Saint-Venant :

- Une participation de 20 euros par jour d'inscription et par enfant ;
- Une régularisation en fonction du bilan de début d'année 2027.

Compte tenu des efforts consentis par la Commune de Calonne-sur-la-Lys, la Ville de Saint-Venant s'engage à organiser un ramassage des enfants en un ou deux points d'arrêt préalablement déterminés avec Monsieur le Maire.

Après délibération, l'assemblée adopte, à l'unanimité (11 Pour) les participations financières et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 2026-02-368 Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026

Monsieur Dominique QUESTE, Maire, donne la parole à Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (11 Pour) le Conseil Municipal :

- approuve le tableau des emplois permanents à temps complet ou incomplet de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Cadre d'emploi	Nombre d'emploies
<u>Filière administrative</u>	
Rédacteur	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps incomplet 30 heures/semaine	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
<u>Filière technique</u>	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps incomplet 30 heures / semaine	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps incomplet 18 heures / semaine	2
Adjoint technique à temps complet	3
Adjoint technique à temps incomplet 30 heures / semaine	1
Adjoint technique à temps incomplet 15 heures / semaine	1
<u>Filière médico-sociale</u>	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet	1

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 2026-02-369 Subvention exceptionnelle « Classe de Mer » - Ecole Marcel Pagnol
--

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint,

Par courrier en date du 10 novembre dernier, Monsieur le Directeur de l'Ecole Marcel Pagnol a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle pour une sortie « Classe de Mer » du 24 juin au 26 juin 2026 de 3 jours et 2 nuits pour 20 élèves de CM1-CM2 pour un coût avoisinant les 5 500 euros.

La coopérative scolaire financerait une partie de ce projet pour 1 000 euros ainsi que l'Association de Parents d'élèves 1 500 euros. Les familles auraient à payer 75 euros pour le séjour par enfant.

Monsieur le Directeur de l'Ecole Marcel Pagnol sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros pour mener à bien ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 Pour) décide d'attribuer une subvention de **1 500** euros.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2026.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

Informations diverses

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe, précise : « une entreprise locale a mis une tôle provisoire sur la toiture du vestiaire de football en raison d'infiltrations d'eau ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Un devis a été fait pour la totalité des tôles mais on ne peut rien faire d'autre parce qu'il passe à travers du toit, c'est du shingle. On ne peut que mettre une tôle provisoire. Enfin, il ne pleut plus dedans ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « C'est quelque chose qui faudra revoir ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « bon c'est tout, personne n'a d'informations supplémentaires ».

Questions diverses

- Question de Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal, du 17 novembre 2025 concernant la Commission communication.

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Bon maintenant, je crois que c'est Didier qui va devoir répondre à une question d'Éric ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Qui date un peu, mais bon ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Qui a évolué entre temps. Si je me réfère au bulletin municipal 2026 à la fin de l'édito quasiment de Dominique. C'est marqué que fin décembre, le budget a été communiqué dans la lettre d'information « Calonne Actu ». J'ai dû la rater, elle n'est pas arrivée dans ma boîte aux lettres mais je n'ai pas eu de Calonne Actu fin décembre ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Juillet, la dernière ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « C'est peut-être une erreur de date. Le bulletin avec le budget, tel qu'il a été déterminé par la Préfecture, est paru en juillet ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « A l'époque, ma première question était pour savoir quand est-ce qu'il y aurait une réunion commission communication ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Ce que j'ai à connaissance, c'est une question sur la commission communication. Donc j'ai préparé une réponse ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Attends, je peux la poser. J'attends ta réponse ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Je réponds à ta question écrite comme c'est prévu ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Parce qu'il n'y a que des questions écrites ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Oui, ma question écrite portait sur la commission communication. Puis-je la poser ou pas encore ? ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Oui ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Merci, je la pose. Non, c'est pour savoir puisque tu me dis que tu as déjà la réponse ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Comment elle avait été formulée cette question ? On ne s'en rappelle plu ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « L'intitulé exact était « question sur la commission communication » ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Je suis curieux d'avoir la réponse avant la question ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Mais c'est flou, « question commission communication » ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Parce qu'effectivement la commission ne s'était pas réunie depuis 2020. On arrivait juste avant la période électorale, je pensais que depuis fin juillet il y aurait eu les quatre « Calonne Actu » et je voulais savoir si on aurait été conviés ou pas ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Je peux répondre ? ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Il a préparé sa réponse depuis six mois, alors laisse-lui la lire ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Elle sent le moisi parce qu'elle a été reportée depuis plusieurs séances ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Une réflexion de plusieurs heures, franchement ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Donc, je peux commencer. La question écrite d'Éric porte l'intitulé « question sur la commission communication » sans aucune autre précision. Ce qui laisse libre cours à l'imagination de chacun quant à ses enjeux.

Néanmoins dans un souci de transparence, et anticipant certaines interrogations légitimes, j'ai souhaité effectuer un point sur le sujet.

Grand défenseur de l'écrit et de ses multiples avantages dans la conception d'un argumentaire, j'ai rédigé à ce sujet un texte que je vous propose de vous exposer.

Je reconnais volontiers, si tel était le fond du questionnement, que les réunions de la commission communication se sont quelque peu espacées ces derniers temps.

Mais la communication telle que je la conçois, et c'est peut-être discutable, suppose a minima deux conditions : impliquer au moins deux interlocuteurs et être à double sens.

Comme tous les autres élus, tu as pu depuis longtemps évaluer la communication de la mairie au travers de différents supports comme le bulletin annuel, la lettre d'info, les textes publiés sur les réseaux sociaux ou les mails. A aucun moment, je n'ai fait l'objet d'interpellations sur le contenu de ces publications. Pour être honnête, si. Une seule fois où une élue a ironisé sur le fait de ne pas être sur la photo de notre site Facebook relatant un événement qui se déroulait en mairie. Conscient du préjudice subi, je me suis efforcé depuis lors de remédier à ce problème. De même, je n'ai jamais été sollicité de ta part ou de celle d'autres élus dans le but de provoquer une réunion de la commission, afin d'évoquer tel ou tel sujet précis, de discuter à propos du fonctionnement de la communication municipale en général, de lancer de nouvelles idées ou de combler certaines lacunes qui auraient échappé à mon attention.

Je ne doute pas du plaisir que nous aurions eu de nous retrouver mais si c'était pour discuter des conditions météo du moment autant sans doute s'abstenir car je sais que le temps de chacun est une denrée précieuse qu'il ne faut pas gâcher.

Je demeure évidemment à la disposition de tous dans l'attente de vos éventuelles propositions qui, je n'en doute pas, seront constructives, à l'image des débats qui ont animé l'assemblée municipale ces derniers mois.

J'espère avoir répondu à ta question ».

Monsieur Eric Bonte, Conseiller municipal : « Tu dis que ça s'est espacé. Effectivement la dernière remonte à août 2020, un gros espace. Je voulais savoir si effectivement dans la période de pré-campagne, c'est-à-dire l'automne et cet hiver, quelque chose était prévue, auquel cas il était opportun de réunir la commission. Puisqu'il n'y a rien eu, ça va dans le bon sens ».

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint : « Tu as ma réponse ».

- Question de Madame Cindy JOLY, Conseillère municipale, concernant le city-stade : « Qu'en est-il du traçage ? Avons-nous eu la subvention qui était prévue pour le city ? Y'a-t-il eu quelque chose de fait au niveau du bois qui entoure le city-stade ? ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Pour le city, tu fais un point en l'absence de Cindy ? ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Si tu veux, je vais te le donner ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « La question, je peux la redonner maintenant. Cindy voulait savoir où en étaient les travaux d'entretien et de réfection. Si on avait réussi à

toucher un peu de subvention ou pas, compte tenu qu'on n'avait pas fait l'intégralité des travaux ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Tu as presque tout dit. Je te l'ai dit dehors en partie ».

Monsieur Eric BONTE, Conseiller municipal : « Dominique m'a répondu mais là il va vous le dire ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Donc, « Qu'en est-il du traçage ? ». Le 25 juillet 2025, une proposition de devis complémentaire concernant les pourtours du terrain et la piste d'athlétisme a été réceptionnée. En raison du coût, la commune n'a pas donné suite au devis. Notamment le traçage n'était pas réalisable sur le dernier trimestre 2025 en raison des conditions saisonnières mais réalisable au printemps 2026. Cette période de réalisation programmée en 2026 était trop tardive pour prétendre encore à la subvention allouée par l'Etat. Donc on ne l'a pas fait, donc maintenant il faut le faire pour la prochaine subvention ».

« Après une autre question « Avons-nous eu la subvention qui était prévue pour le city-stade ? ». La demande de versement a été adressée le 4 décembre 2025 en raison de la facturation du prestataire mi-novembre 2025 pour un montant total de 34 319 euros 04 ttc. Initialement la subvention DETR était de 8 591 euros 50. Avec les travaux réalisés, celle-ci s'élève à 7 149 euros 80 étant donné que l'on a que la subvention du centre ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « On a prorata de ce que l'on nous a facturé ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Pourtant c'était prêt, parce que cela n'a pas tourné. Les employés ont bien coupé tout le tour. Tout était nickel, lavé au karcher, et puis c'est malheureux que l'on ne l'a pas fait. Donc, il faudra recommencer ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « Mais on aura encore une subvention ou on l'aura plus ? ».

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe : « J'y crois, pas du tout ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « C'est loupé, c'est loupé ».

Monsieur Bruno RAECKELBOOM, Maire-adjoint : « Il n'y avait pas trois couleurs, il y en avait qu'une au devis ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Cela ne servait pas de discuter en plus, ça a traîné de trop ».

Monsieur Dominique QUESTE, Maire : « Elle demande aussi s'il y a eu quelque chose de fait au niveau du bois qui entoure le city. Oui, ça a été fait au pulvérisateur, donc pas au pinceau. C'est toutes les questions que Cindy avait posées ».

Après un dernier tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à dix-neuf heures cinquante-et-une minutes.